



La Côte Saint-André
Enseignement agricole public

CFPPA-UFA Tél : 04 74 20 44 66

Centre de Formation Professionnelle
et de Promotion Agricole

57 avenue Charles de Gaulle - BP 83
38261 LA COTE ST ANDRE Cedex

Siret : 193 818 192 00026

Numéro d'activité : 82.38.P000838

Courriel : cfppa.cote-st-andre@educagri.fr
Site internet : www.formagri38.fr



BTSA GPN

Brevet de Technicien Supérieur Agricole Gestion et Protection de la Nature
Fiche RNCP38351



Objectifs de la formation

Le technicien supérieur en Gestion et Protection de la Nature met en œuvre un projet de gestion des espaces naturels et d'animation des publics, assure les diagnostics d'un espace de nature, propose et met en place les solutions techniques de gestion et participe au développement local.

TAUX RÉUSSITE 2025 : 90 %
> Réussite sur 3 ans : 89%

SATISFACTION 2024 : 8/10
> Satisfaction sur 3 ans : 7,4/10

INSERTION des diplômés à 1 an
> sortants 2024 : 100 %

EFFECTIF
> 10 à 25 personnes (par classe)

PROCHAINE SESSION
> Septembre 2026

DÉLAIS D'ACCÈS
> Minimum 7 jours après la signature du contrat d'apprentissage

CONTACT

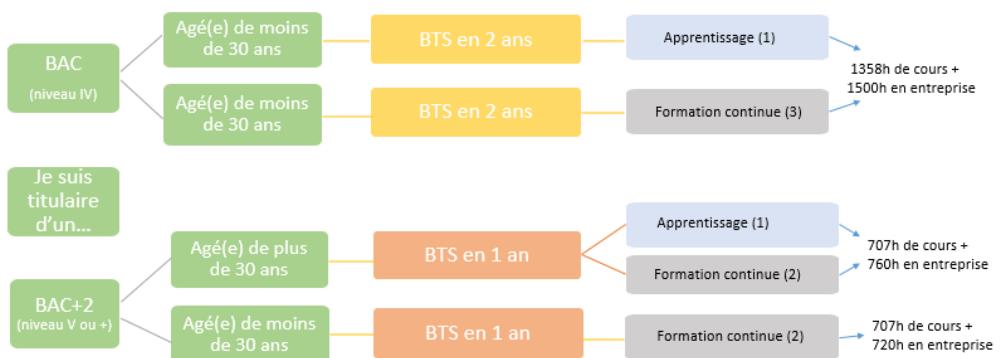
> Apprentissage : lucie.croisier@educagri.fr
> Formation continue : benjamin.tosi@educagri.fr

Organisation et conditions d'accès à la formation

Deux voies sont proposées, l'apprentissage et de la formation continue en 1 an ou en 2 ans selon votre âge et votre diplôme :



(Calendrier disponible sur le site web)



- (1) Sous réserve de signer un contrat d'apprentissage
- (2) Selon le statut et le financement un parcours individualisé sera étudié avec l'apprentant
- (3) Sous réserve de financement

Apprentissage

- > Avoir moins de 30 ans ou un statut de travailleur handicapé, ou un projet de création d'entreprise
- > Signer un contrat d'apprentissage
- > Si le candidat est titulaire d'un Bac+2, un parcours aménagé peut lui être proposé.

L'alternance propose des périodes en entreprise (2 à 5 semaines) et des périodes en centre (2 à 4 semaines).

Chaque année est composée de :

- > 20 semaines en centre de formation
- > 32 semaines en entreprise (dont 5 semaines de congés payés)

Formation continue

- > Obtention d'un statut de stagiaire de la formation professionnelle.

Le stage en entreprise doit être effectué dans la même structure durant 8 semaines minimum pour présenter le BTS.

Les périodes en entreprises peuvent être effectuées dans toute structure ayant des activités en lien avec la gestion, la protection de la nature et/ou l'animation nature

Programme de la formation

Blocs de compétences	Capacités intermédiaires	Moyennes
B1 : S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui	C1.1 : Saisir les enjeux de la réalité socio-économique C1.2 : Se situer dans des questions sociétales C1.3 : Argumenter un point de vue dans un débat de société C1.4 : S'engager dans un mode de vie actif et solidaire	Dispensées si titulaire d'un diplôme de niveau V ou +
B2 : Construire son projet personnel et professionnel	C2.1 : S'insérer dans un environnement professionnel C2.2 : S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers C2.3 : Conduire un projet	Coefficient 3
B3 : Communiquer dans des situations et des contextes variés	C3.1 : Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public C3.2 : Communiquer en langue étrangère C3.3 : Communiquer avec des moyens adaptés	
B4 : Réaliser une expertise naturaliste	C4.1 : Élaborer une stratégie de mise en œuvre de protocoles C4.2 : Recueillir des données écologiques à partir d'un protocole sur une base cartographique géoréférencée C4.3 : Produire un diagnostic de synthèse	
B5 : Conduire une opération de gestion environnementale	C5.1 : Choisir des stratégies opérationnelles en fonction du contexte C5.2 : Organiser des actions de gestion de la nature C5.3 : Coordonner la mise en œuvre des opérations de génie écologique	
B6 : Concevoir une médiation scientifique et d'éducation à l'environnement	C6.1 : Concevoir des projets de médiation scientifique dans le cadre d'activités d'EREEDD, d'éducation relative à l'environnement et au développement durable. C6.2 : Réaliser des prestations d'animation scientifique C6.3 : Coordonner l'accueil du public en sécurité	Coefficient 5
B7 : Instruire un projet de gestion environnementale et de valorisation de la nature	C7.1 : Monter un projet professionnel C7.2 : Opérationnaliser les différentes phases d'un projet professionnel C7.3 : Évaluer globalement le déroulement d'un projet professionnel	- 10/20 minimum
B8 : Contribuer au dialogue territorial	C8.1 : Réaliser un diagnostic territorial C8.2 : Participer à un processus de concertation C8.3 : Communiquer sur un projet sensible en situation de conflit	

Méthodes et modalités pédagogiques

Le CFPPA pratique différentes modalités pédagogiques pour aider l'apprentissage : travaux individuels, travaux de groupe, visites, cours théoriques, travaux dirigés et travaux pratiques, témoignages, études de cas.

Conditions d'admission

- > Déposer, auprès du CFPPA, un formulaire de contact (à remplir directement sur notre site internet. Via le lien : <https://formagri38.fr - Apprentissage - BTS GPN - contactez-nous>)
 - > Participer à une réunion d'information collective entre janvier et juin ou à une journée portes ouvertes. L'objectif de ce temps est de vous présenter la formation afin de vous aider à la choisir.
 - > Participer à un entretien individuel d'environ 15 min. L'objectif est de discuter de votre motivation et de vous aider dans la recherche de maîtres d'apprentissage et/ou de financement.
- Ces démarches peuvent être engagées toute l'année. Rendez-vous lors de nos journées portes ouvertes (dates mises à jour sur notre site internet).

Tarifs et conditions financières

Apprentissage

> Formation prise en charge par les OPCO (branches professionnelles) pour les entreprises du secteur privé. Pour le secteur public, prise en charge possible par le CNFPT. Pour consultation des tarifs selon les OPCO : www.francecompetences.fr/fiche/apprentissage-nouvelle-version-du-referentiel-des-niveaux-de-prise-en-charge-des-contrats/ Statut de salarié durant l'apprentissage.

Formation continue

- > Entre 12 et 16 euros / heure (tarif voté en CA). Devis transmis dans un délai de 10 jours après entretien et étude de votre parcours individualisé.
- > En fonction du statut du candidat à son entrée en formation, et dans la limite de l'enveloppe de financement, il peut bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle du coût pédagogique ainsi que d'une rémunération.
- > Formation éligible au CPF, aux dispositifs de financement région et France Travail, au PTP (projet de transition professionnelle), à Vivéa, à l'AGEFIP...

L'attribution du diplôme est conditionnée à :

- > Une moyenne de 10 sur 20 à l'ensemble des Unités d'enseignement ;
- > Une note égale ou inférieure à 6 sur 20 est éliminatoire sur les Unités d'enseignement technique.

Débouchés et poursuites d'études

Le BTSA GPN atteste d'une qualification professionnelle. Il permet d'accéder à un emploi de gestionnaire et/ou d'animateur nature dans des structures de tailles et de statuts variés.

Il permet la poursuite d'études en certificat de spécialisation, BTSA en 1 an, licence professionnelle, études universitaires, pour acquérir une formation complémentaire par la voie de l'apprentissage, les concours d'entrée aux écoles d'ingénieurs en Agriculture.

Le CFPPA de La Côte Saint-André, établissement agricole public, vous propose aussi :

- > Baccalauréat Professionnel CGEA Cdte Gestion de l'Entreprise Agricole
- > Le BTSA ME Métiers de l'élevage
- > Le Brevet Professionnel REA Responsable d'Entreprise Agricole
- > Le Titre Berger-Vacher d'Alpage
- > Le BTSA GPN : "Gestion et Protection de la Nature"
- > La Licence ACTEA "Agronomie: du Conseil à la Transition des Exploitations Agricoles
- > Le Titre Apiculteur ou le CS Apiculture
- > Des formations courtes : Certiphyto, CCTROV (ex CAPTAV)...

